

avis d'arrêt
de travail initial de prolongation (*)volet 3, à adresser
à votre
EMPLOYEUR
ou au
POLE EMPLOI

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil
(art L.162-4-1-ter al., L.162-44, L.315-2, L.321-1-5ème al., L.323-6, L.376-1, L.613-20, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, R.441-10, L.433-15, D.613-19, D.613-23 du Code de la sécurité sociale, L.732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime)

l'assuré(e) (voir la notice à destination du patient)

numéro d'immatriculation

110003163349181121

nom et prénom

MARCU Romuald

(nom de famille - de naissance - suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : 21 route de port la gare

code postal 16123 ville Sainte-Foy-lès-Lyon

n° téléphone 047236301

bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès de la résidence :

(1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence

salarié(e) fonctionnaire profession indépendante non salarié(e) agricole élu(e) local(e)
 artiste-auteur(e) affilié(e) MdA/AGESSA sans emploi date de cessation d'activité :
 précisez votre situation (voir notice 1)

l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : oui date : 11/11/2013 non

MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR

dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai
afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).

l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale

n° téléphone

e.mail :

adresse

les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien)

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : MARCU Romuald

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au

- en toutes lettres :
(à compléter obligatoirement)
et
- en chiffres

16108983

inclus

sans rapport* en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2)sans rapport* en rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : 11/11/2013

* sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

sorties autorisées : oui à partir du 11/11/2013 non (voir notice 4)sorties sans restriction : non oui à partir du 11/11/2013 (Voir notice 5)activité(s) autorisée(s) : oui à partir du 11/11/2013 non (Voir notice 6)

• et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du 11/11/2013 au 11/11/2013 (voir notice 7)

sans rapport** en rapport** avec un accident de travail, maladie professionnelle

** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

Date AT/MP : 11/11/2013

identification du praticien
(nom et prénom)

CENTRE HOSPITALIER DE RUFFEC

Docteur DE LUSTRAC Jean Marc
Praticien Hospitalier
Accueil Urgences / SMUR
Centre Hospitalier - 16700 RUFFEC
RPPS 10002719408

signature du praticien

date 18/09/2013

=> 16 0 00033 7

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale)

PRN-BIS S 3116i